

Dathack : «Nous avons finalement pu créer cette fabrique du droit», M. Brogli

02/03/2021



Fin janvier, le premier hackathon sur les données personnelles a été lancé par le cabinet DPO Consulting. L'objectif : apporter des solutions aux problématiques auxquelles les entreprises font face et faire évoluer la réglementation. Explications avec Marine Brogli, présidente de DPO Consulting et Jean-Luc Sauron, conseiller d'État délégué au droit européen et membre du jury du hackathon.

Dathack vise à faire collaborer, sous forme d'équipes, des experts de la protection des données (DPO, juristes, avocats, ingénieurs cybersécurité, développeurs, etc.) mais aussi des étudiants et de jeunes diplômés, afin de résoudre une problématique qui pose de véritables sujets dans la pratique quotidienne des DPO.

Comment vous est venue l'idée de lancer ce hackathon ?

Marine Brogli : DPO Consulting accompagne plusieurs centaines d'entreprises, de toute taille, dans le secteur privé comme dans le secteur public. L'expérience montre que ces entreprises sont régulièrement confrontées à des problématiques auxquelles nous n'avons pas de solution technique ou juridique. Par exemple, des items comme l'IA ou l'internationalisation soulèvent des difficultés techniques qui n'ont pas de solution claire et/ou institutionnelle.

Les spécialistes du secteur de la protection des données se retrouvent régulièrement à l'occasion d'évènements (virtuels depuis la crise sanitaire), et échangent sur ces sujets et sur la nécessité d'apporter des solutions concrètes aux entreprises. Cette lacune technico-juridique nous a poussés à innover, et c'est ainsi qu'est née l'idée de faire un hackathon. Cette typologie d'évènement, qui réunit des experts confrontés à un problème et qui y apportent une solution - la meilleure d'entre elles étant celle retenue - nous a semblé tout à fait transposable à l'univers de la protection des données.

Comment avez-vous réussi à fédérer vos partenaires sur le projet ?

MB : Notre projet et notre enthousiasme a emporté l'adhésion de multiples acteurs de toutes sortes, comme les universités, la BPI ou l'AFJE, dont le président, Marc Mossé, est dans l'état d'esprit de la « fabrique du droit ». Les partenaires intéressés se multiplient, et nous sommes en train de rallier d'autres structures comme le Syntec Numérique.

Nous avons une déception notable : le refus de l'AFCDP, avec qui nous avons pourtant des relations très étroites. Par souci de neutralité, l'association a décliné sa participation au hackathon alors qu'elle y avait adhéré initialement. Nous déplorons cette approche « marketing », qui n'est pas du tout celle qui nourrit le hackathon. En effet, l'évènement n'est pas fait pour mettre en avant DPO Consulting, mais pour faire avancer la matière et le droit. Bien entendu, cela signifie d'être en mesure de consacrer du temps et de l'énergie à un projet comme Dathack, et je peux comprendre que cela puisse effrayer. Nous remercions d'ailleurs vivement les membres du jury du hackathon, ils donnent à cet évènement sa qualité et son rayonnement !

En tout état de cause, nous avons des partenariats prestigieux et nous avons trouvé le moyen de mettre le projet en place opérationnellement. Cela n'a pas été simple mais nous avons finalement pu créer cette « fabrique du droit », et de manière particulièrement innovante !

Quelle est la particularité de ce hackathon spécial « données personnelles » ?

Jean-Luc Sauron : La France manque d'un espace public de qualité pour échanger sur les problématiques liées à la data et sur les solutions à y apporter. Ni en France ni à l'échelle européenne, le manque de solutions techniques alternatives aux opérateurs comme les GAFAM n'est traité. Je crois beaucoup à l'intelligence collective. Quand Marine m'a présenté son projet, j'ai trouvé qu'il correspondait exactement à ce que je cherchais. Il y a aujourd'hui un manque de mobilisation de l'intelligence collective. Les données personnelles (mais aussi non personnelles) demandent du temps pour être appréhendées dans leur complexité et utilisées par la société de manière opérationnelle.

Les trois questions soulevées par Dathack (transferts internationaux de données, utilisation de l'IA dans les processus marketing, mise en œuvre de la portabilité) sont au cœur des préoccupations des opérateurs au quotidien. Il ne faut pas attendre que les solutions arrivent, il faut agir et construire collectivement. C'est très motivant pour tous les participants, même pour les équipes « perdantes »!

Je défends « l'horizontalisation du droit » depuis plusieurs années. Le droit ne vient plus seulement d'en haut (législateurs) mais il émerge du marché et de l'interaction des opérateurs. Ce hackathon, dans le domaine numérique, pourrait être dupliqué sur d'autres sujets.

Quel est l'objectif de ce hackathon ?

MB : L'objectif, c'est que sur chacun des 3 thèmes, l'équipe lauréate propose un livrable aux institutions. Par exemple, sur le thème de l'IA ou celui du transfert de données, le livrable vainqueur sera envoyé à des institutions comme l'ANSSI ou la CNIL. L'idée est de proposer une solution technique aux problématiques opérationnelles quotidiennes des entreprises, et de suggérer cette solution à ceux qui font appliquer le RGPD, pour qu'ils l'adoptent ou s'en inspirent.

Peut-on encore rejoindre le hackathon ? Quelles sont les conditions ?

MB : Aujourd'hui, nous avons déjà plus d'une cinquantaine d'inscrits. Nous souhaitons réunir une centaine de participants, et voir la constitution d'une vingtaine d'équipes. En effet, il s'agit d'un challenge mettant en scène des équipes, pas des individus isolés. Les équipes sont composées de 5 personnes maximum.

Pour rejoindre le hackathon, il suffit de se munir de son email ou de son compte LinkedIn, de se rendre à l'adresse <https://dathack.agorize.com/fr/challenges/dathack-mind-the-gap>, et de cliquer sur « Participer ». Vous pouvez alors constituer votre équipe. Parmi celles qui existent déjà, nous trouvons les DPO Rangers, les IA Makasi, etc. Une équipe se constitue entre personnes qui se connaissent déjà ou par adjonction d'une personne inscrite à une équipe déjà existante et en cours de constitution. Certaines équipes de juristes cherchent par exemple des personnes issues du monde informatique pour compléter leurs compétences.

A la suite de la création de l'équipe démarre la phase d'idéation. L'équipe présente le projet en plusieurs slides, de manière non détaillée. Cette première étape est finalisée par une sélection de projets (et donc d'équipes) qui entreront alors dans la deuxième phase, celle de la rédaction du livrable. Lors de cette deuxième phase, un système de mentorat est proposé aux équipes « rookies » (étudiants et jeunes de moins d'un an d'expérience) : des DPO et des professionnels de la protection des données vont coacher les équipes afin de les guider dans la méthode du développement des livrables.

Quelles sont les étapes suivantes ? Sur quels critères le jury choisira-t-il les équipes gagnantes ?

MB : Le pitch final se tiendra le 21 mai 2021. Les gagnants seront choisis pour leur originalité et selon la faisabilité technique et financière de leur solution. Un prix « Rookie » et un prix « All stars » seront décernés. En effet, nous avons souhaité récompenser de manière séparée des professionnels aguerris et des personnes qui sont encore en formation. La compétition est plus équitable ainsi !

JLS : L'objectif de Dathack est de conduire les participants à construire des projets, amorce de solutions ayant vocation à devenir industrielles.

Les équipes sont donc soit étudiantes, soit professionnelles ?

MB : C'est ça ! Ou plutôt, c'était l'idée de départ. La pratique nous montre que ce que nous avons anticipé, à savoir la constitution d'équipes de jeunes professionnels d'un côté et de professionnels expérimentés de l'autre, n'a pas eu lieu. En réalité, les équipes sont hybrides ! Par conséquent, c'est celui qui « portera » l'équipe qui choisira sa catégorie, « Rookie » ou « All stars ». Bien entendu, ce choix appartiendra aux équipes mixtes. Il n'est pas question de permettre à une équipe de professionnels expérimentés de concourir au prix « Rookie » !

JLS : Le projet est trans-compétences et trans-générationnel. Il est extrêmement mobilisateur.

Y aura-t-il d'autres éditions ?

MB : Lorsque la crise sanitaire prendra fin, les colloques et autres événements professionnels en présentiel reprendront et nous redonnerons la parole aux experts pour leur permettre de partager leurs expériences. Ces agoras sont très appréciées, et permettent de créer une communauté d'échanges et de réflexions, mais elles ne concourent pas directement à la construction du droit.

Pour construire le droit, il faut en appeler à une autorité. C'est pourquoi, à la suite du hackathon, nous nous assurerons que les livrables seront étudiés par ces autorités car l'objectif est de faire avancer le droit, et sans l'adhésion d'autorités comme la CNIL, c'est impossible.

Si le succès est au rendez-vous, nous renouvelerons l'expérience ! Cette année, nous

avons choisi des thèmes actuels et génériques. Peut-être que l'an prochain, nous choisirons des problématiques plus ciblées.

JLS : De nombreux domaines mériteraient de faire l'objet d'autres hackathons, notamment sur les données santé, où il existe plus de problèmes que de solutions.

Quel est votre prochain challenge ?

MB : Il serait intéressant que les entreprises créent des équipes afin de porter leur voix. Certaines entreprises ont déjà, par l'intermédiaire de leur direction juridique ou de leur *chief data officer*, développé des solutions en interne. Notre challenge est de les faire participer à Dathack.

La protection des données est un sujet complexe, et l'essence de DPO Consulting est de rendre ce sujet accessible à tous. Les grands groupes ont les budgets et les ressources humaines en interne pour travailler sur ces sujets. Mais pour les TPE-PME, la matière est aride et abrupte. Sans solution technique claire, il peut être décourageant de s'attaquer à sa conformité au RGPD. C'est ce contre DPO Consulting et Dathack se battent. Et grâce à nos jurys, nos mentors, et nos équipes, un pas sera fait dans cette direction le 21 mai 2021.

propos recueillis par Leslie Brassac

Source URL: <https://www.actuel-direction-juridique.fr/content/dathack-nous-avons-finalement-p-creeer-cette-fabrique-du-droit-m-brogli>